

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 14 février 2025

À l'ouverture de la séance, vingt-neuf membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés et six procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER
Madame Nadine NORGEOT-VERON
Madame Pascale SOVCIK - procuration à madame Nadine NORGEOT-VERON
Madame Elisabeth OUDON
Monsieur Bruno DUPONT
Madame Audrey BOISSON - procuration à madame Elisabeth OUDON

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ - procuration en blanc
Madame Nadine MILLOT - procuration à madame Sandrine ROUSSEAUX
Madame Sandrine ROUSSEAUX
Monsieur Alain LOUAZEL

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF

Membres élus

Collège B : représentants des maîtres de conférences ou assimilés

Monsieur Pierre LECEFEL
Madame Eva DEBRAY

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Monsieur Sébastien DELARCHE - procuration à madame Hélène CONFURON
Madame Hélène CONFURON

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale

Madame Estelle VALLET-SANTAMARIA - procuration à monsieur Etienne BOGGIO
Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Collège F : représentants des usagers

Monsieur Paul MATHEY

Madame Marine ROUCOU

Monsieur Hugo GARCIA

Madame Léa GAUNET

Membres désignés par le conseil d'institut

Madame Laure LUCHEZ

Monsieur Frédéric MUYARD

Invités permanents

Madame Mathilde GOLLETY, rectrice de l'académie de Dijon

Madame Céline CARIMANTRAN, directrice du département MEEF

Madame Chantal CLERC, responsable administrative de l'INSPE

Monsieur Gracian DIDIER, chef de la délégation régionale à l'enseignement supérieur

Madame Géraldine FARGES, directrice du département des Sciences de l'éducation

Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE

Monsieur Julien MUGNIER, directeur du département MEEF

Monsieur Paul SIERRA-MORENO, directeur académique adjoint de la pédagogie

Invités à titre consultatif

Madame Eloïse DELCROIX, responsable de l'antenne financière de l'INSPE

Madame Leïla ARKAB, responsable du SCD de l'INSPE

Madame Carine MICHEL, vice-présidente de la CFVU

Ordre du jour

2

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024
- 2 Désignation d'une personnalité extérieure
- 3 Modification du règlement intérieur
- 4 Accréditation de l'INSPE – master MEEF
- 5 Point BQR
- 6 Questions relatives à la formation
 - a. Modifications de fiches filières
- 7 Point financier
 - a. Subventions et tarifs
- 8 Approbation de conventions
- 9 Questions diverses

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Thierry GOATER, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 10h05.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur Thierry GOATER donne la parole à madame la responsable administrative pour la présentation du contexte actuel de l'établissement. Madame Chantal CLERC rappelle que l'université de Bourgogne a changé de statut au 1^{er} janvier 2025 en devenant un Etablissement Public Expérimental (EPE) dénommé « Université Bourgogne Europe ». En conséquence, des élections seront organisées pour renouveler tous les conseils de l'Université Bourgogne Europe. Ces élections se dérouleront par voie électronique les 18 et 19 février 2025.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés à l'exception de deux membres du conseil refusant de prendre part au vote en raison de leur absence lors de la précédente séance.

2 - Désignation d'une personnalité extérieure

Monsieur le président du conseil passe la parole à madame la directrice l'INSPE. Elle rappelle que parmi les membres du conseil trois sont nommés par le conseil d'institut. À ce jour, madame Laure LUCHEZ et monsieur Frédéric MUYARD sont deux de ces trois membres. Le troisième membre, monsieur Philippe CLAUS, a démissionné pour des raisons de santé. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle la procédure à suivre qui avait été énoncée au précédent conseil. Et dans l'objectif de pourvoir à son remplacement, les membres du conseil ont reçu un message afin de proposer des candidatures. Elle précise que le prérequis est que la personnalité soit extérieure à l'université afin d'apporter un autre regard sur le fonctionnement de l'INSPE.

Madame la rectrice, Mathilde GOLLETY intervient afin d'expliquer que cette question a été évoquée par le rectorat au sein de la direction de la pédagogie. Elle réaffirme qu'il est attendu de cette personnalité qu'elle puisse apporter une valeur ajoutée dans ce conseil. Ainsi, la recherche s'oriente vers une personne disponible pour s'investir et assister aux séances du conseil. Et qu'elle soit en mesure d'apporter une vision pour aider à la réflexion. Madame la rectrice s'engage à transmettre une première liste de noms.

Madame la directrice de l'INSPE demande si les membres du conseil présents ou représentés ont des noms à soumettre. Madame la vice-présidente déléguée à la formation, Sandrine ROUSSEAUX propose madame Elise MOREAU, présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) et également représentante de la Ligue de l'enseignement. Sa candidature permettrait d'assurer une continuité avec les fonctions du précédent membre. Madame la vice-présidente la présente comme une personne ayant une vue globale sur les différents niveaux de l'enseignement et s'intéressant beaucoup à la vie de l'université.

Pour conclure, madame la directrice de l'INSPE indique qu'au terme de ce processus de réflexion, le conseil pourra, lors de sa prochaine séance en présentiel, proposer un ou plusieurs noms, les membres du conseil pourront alors se prononcer par la voie du vote.

Monsieur Thierry GOATER valide cette démarche de principe.

3 - Modification du règlement intérieur

La parole est donnée à madame Chantal CLERC qui précise que les articles 6 et 20 du règlement intérieur sont concernés. La modification de ces deux articles vise à mettre à jour la composition des conseils de l'INSPE. La modification proposée de l'article 6, relatif aux membres permanents du conseil d'institut, consiste en l'ajout de trois membres invités permanents : le directeur adjoint de la pédagogie, la responsable des bibliothèques des sites territoriaux et la responsable financière de l'INSPE. Pour l'article 20 listant les membres invités du Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique (COSP), deux fonctions ont disparu au niveau académique. En conséquence, le délégué académique à la formation des personnels (DAFOP) et le référent académique 1^{er} degré sont retirés de la liste. De plus, pour établir un parallèle avec le conseil d'institut, il est proposé d'associer la responsable des bibliothèques des sites territoriaux.

La deuxième modification porte sur le nombre de procurations attribuées à chaque membre du Conseil d'institut et du COSP. Actuellement, les articles 11 et 23 du règlement intérieur limitent le nombre de

procuration à une seule par personne. Afin de faciliter le fonctionnement des conseils, il est préconisé de prévoir deux procurations maximum par membre.

La troisième proposition de modification concerne l'article 27 déclinant les noms des conseils de perfectionnement (CPER). Afin d'harmoniser ces appellations présentes dans le COSP et le CPER, la formation ingénierie des métiers de la culture, devient master Direction de Projets ou d'Etablissements Culturels (DPEC). Et la formation master PIECE (Projects in International and European Cultural Engineering) est intégrée dans le parcours master culture et communication. Afin de compléter ces modifications, monsieur Frédéric MUYARD suggère que soit supprimée la mention du « second degré » pour la « formation d'encadrement éducatif, conseiller principal d'éducation ».

Ces propositions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

4 - Accréditation de l'INSPE – master MEEF

A titre préliminaire, monsieur le Président du conseil tient à remercier très chaleureusement madame la directrice et tous les membres de l'INSPE qui se sont investis dans ce travail de grande envergure dans des délais restreints. Il souligne la très grande richesse du dossier. Madame la rectrice, Mathilde GOLLETY s'associe à ces remerciements. Elle mesure l'importance de ce travail, de son intérêt et de la charge de travail que cela représente. Elle relève que cet investissement traduit aussi la qualité du dialogue entre le rectorat et l'INSPE. Et elle remet en perspective cette production en affirmant qu'elle s'inscrit dans la continuité entre la formation initiale décrite dans le dossier d'accréditation et la formation continue menée par le rectorat. Madame la rectrice souligne que cette collaboration a du sens puisqu'elle est au service des élèves et des enseignants.

La directrice de l'INSPE, madame Elsa LANG RIPERT, dans son intervention présente l'ensemble du dossier d'accréditation. Le dossier comprend 4 annexes obligatoires et 32 annexes autres et une annexe facultative. Les documents en annexe à ce procès-verbal présentent le descriptif détaillé du dossier.

Après la présentation orale de madame la directrice, monsieur Thierry GOATER tient encore une fois à remercier et à féliciter tous les intervenants dans la rédaction de ce dossier. Il considère que ce travail collectif est remarquable. La clarté de la présentation démontre aussi la qualité et la très grande cohérence de ce dossier. Il relève que les trois mots clefs, « collaboration, innovation et qualité », choisis comme axe de présentation démontrent la qualité de la formation proposée aux étudiants et les résultats remarquables au niveau national. Il souhaite aussi attirer l'attention sur la prise en compte des étudiants et de leur accompagnement, ce soutien étant indispensable dans le cadre de ces formations très lourdes pour les étudiants.

Monsieur le président du conseil passe la parole à mesdames les vice-présidentes de l'Université Bourgogne Europe afin qu'elles puissent s'exprimer sur ce dossier.

Madame Sandrine ROUSSEAU, déléguée à la Formation pour les licences et masters, s'associe à ces remerciements et met en avant la qualité de ce travail d'équipe et de collaboration avec l'université et le rectorat. Elle évoque également la réactivité et les efforts qui ont été effectués pour se conformer aux exigences des projets de réforme pour la préprofessionnalisation MEF. Même si la réforme reste incertaine, ce travail apporte une plus-value à l'établissement. En effet, toutes les licences offrent désormais cette option de préprofessionnalisation dans leurs parcours. Madame la vice-présidente confirme que le dossier d'accréditation, en abordant les thèmes de l'intelligence artificielle et du Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE), s'inscrit dans les

schémas directeurs de l'Université Bourgogne Europe. Et elle confirme que l'université interviendra en appui sur ces sujets le cas échéant.

Madame Carine MICHEL, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) prend ensuite le relai en renouvelant ses remerciements. Elle souhaite féliciter l'équipe pour son travail de co-construction et la qualité du dialogue avec les partenaires. Cela démontre la capacité à travailler ensemble sur un projet commun.

La parole est donnée à madame Mathilde GOLLETY. Elle remercie madame la directrice pour cette présentation orale très synthétique. Madame la rectrice souligne à nouveau la qualité du dialogue et des échanges existant dans l'académie de Dijon entre les trois institutions. Ce travail d'accréditation est important à la fois pour la réussite des élèves et la démarche qualitative du métier d'enseignant. Et elle relève l'importance des enjeux liées à l'intelligence artificielle et au DD&RSE.

Monsieur Frédéric MUYARD, en tant que directeur de l'INSPE de Franche-Comté, souhaite rappeler qu'il a lui-même effectué ce travail d'accréditation. Il félicite l'équipe de l'INSPE de Bourgogne pour la qualité du travail, la présentation par compétences étant une approche remarquable au niveau national. Et le dossier fait apparaître la qualité des contributions de l'ensemble de l'équipe.

Monsieur Franck LEHENOFF prend la parole afin de féliciter également l'INSPE d'avoir une équipe solide qui lui permet d'être réactif compte tenu du contexte précité de l'accréditation.

Le dossier d'accréditation est soumis au vote et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 - Point BQR

La parole est donnée par le président du conseil à madame la directrice de l'INSPE pour présenter l'appel à projets Bonus Qualité Recherche (BQR). Elle en rappelle les principes fondateurs. Le conseil scientifique fait deux appels à candidature par an, aux mois de janvier et juin. Le budget annuel inclus le BQR octroyé par l'Université Bourgogne Europe à hauteur de 15 000€ auquel s'ajoute la participation de l'INSPE à hauteur de 4 000€. Ainsi l'enveloppe globale de 19 000€ permet de répondre à des nouveaux projets de recherche ou de poursuivre certains d'entre eux. Les quatre grands domaines concernent le financement de projet de recherche, le soutien à l'édition, la participation à des colloques ou l'organisation de journée d'étude. Madame Elsa LANG RIPERT précise qu'en raison du contexte lié à l'absence de vote de la loi de finances, le conseil ne pouvait engager des crédits que dans une limite de 25%. En conséquence, la prudence a encadré ce vote.

Madame la responsable administrative complète en indiquant qu'il est aussi possible de recevoir des « demandes au fil de l'eau ». Et elle présente les huit projets votés par le conseil scientifique le 29 janvier 2025. Le tableau récapitulatif en annexe recense les dossiers retenus pour un montant total de 8 700€.

Madame Sandrine ROUSSEAUX s'interroge sur le fait qu'un des porteurs de projet ne fait plus partie de l'INSPE. Madame la directrice justifie ce soutien à l'édition en expliquant qu'il s'agit de la poursuite d'un projet de recherche initié et financé l'année précédente.

S'agissant d'un point d'information, le vote des membres du conseil d'institut n'est pas nécessaire, c'est pourquoi monsieur Thierry GOATER passe au point suivant de l'ordre du jour.

6 - Questions relatives à la formation

a. Modifications de fiches filières

Monsieur le président du conseil passe la parole à madame Géraldine FARGES. Elle présente les modifications relatives à la licence EFEC et au master ERSEE. Elle rappelle que les demandes de modifications concernent les maquettes mises en place en septembre 2024. Il s'agit de procéder à des ajustements dans les fiches filières notamment sur la répartition des volumes horaires et les modalités de contrôle des connaissances pour la prochaine rentrée.

Madame Géraldine FARGES donne la parole à madame Eva DEBRAY, responsable pédagogique de la Licence 1. Elle demande s'il serait possible lors du prochain conseil de l'INSPE de faire voter une modification pour la rentrée 2025-2026. L'objectif est de proposer un renforcement du niveau de maîtrise du français des étudiants dès le premier semestre de L1. Madame Elsa LANG RIPERT confirme cette possibilité et annonce la présence de ces ajustements à l'ordre du jour du prochain conseil de l'INSPE qui sera en conséquence à organiser avant la date butoir du 9 mai 2025.

Il a été décidé par ailleurs d'ouvrir la L3 PPPE malgré le contexte actuel d'incertitudes. Une attention toute particulière a été portée afin que le site de Nevers puisse assurer l'ensemble des enseignements. Madame la directrice complète ces développements en expliquant que les autres modifications ne sont que des corrections mineures ou des demandes d'harmonisation, ces éléments étant dépourvus d'impact financier. Et elle précise que certaines modifications restent encore en discussion. En conséquence, elle propose de mettre en suspens certains points.

Le président du conseil de l'institut invite à faire un vote groupé sur les modifications de fiches filières. Les modifications sont approuvées à **l'unanimité, moins une abstention**, des membres présents ou représentés.

6

7 - Point financier

a. Subventions et tarifs

La responsable financière de l'INSPE, madame Eloïse DELCROIX informe qu'une partie des tarifs concerne la mise à disposition de matériel. Les montants sont actualisés afin de se mettre en conformité avec les montants votés par le conseil d'administration. Sont également présentées au vote des adhésions individuelles et institutionnelles. En font notamment partie la cotisation au réseau des INSPE et les tarifs pour le colloque intitulé « 30^{ème} JDL Dijon » organisé par l'IREDU. Madame Chantal CLERC mentionne la subvention octroyée par le CROUS pour la restauration sur le site de Nevers par laquelle il compense à la hausse la prise en charge d'une partie des différents tarifs de repas.

Les tarifs et subventions sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

8 - Approbation de conventions

Monsieur Thierry GOATER donne la parole à madame la directrice et à madame la responsable administrative de l'INSPE. Elles portent conjointement à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- Accord de coopération avec le lycée international de Porto afin que les étudiants de master MEEF puissent être accueillis en stage dans cet établissement Portugais ;

- Convention de formation professionnelle avec les interventions du GIP FTLV au sein du master CCRF. Cette convention est renouvelée chaque année ;
- Convention d'utilisation de locaux par les associations étudiantes sur le site de Nevers ;
- Convention d'organisation et d'animation de formation avec l'AROEVEN afin d'animer un atelier ;
- Convention d'occupation du domaine public afin de mettre à disposition des distributeurs automatique de boissons ;
- Plusieurs conventions de mise à disposition à titre gracieux. Des établissements du second degré, les lycées Gustave Eiffel à Dijon et le lycée Mathias à Chalon-sur-Saône accueillent des étudiants de l'INSPE pour suivre des formations nécessitant du matériel particulier. Le site de Dumont accueille le rectorat pour l'organisation d'examens et de stages ;
- Convention d'agrément avec le CROUS pour le restaurant de Nevers actant l'augmentation de la participation du CROUS ;
- Convention de partenariat avec le Théâtre Dijon Bourgogne pour la représentation d'un spectacle.

Les conventions sont et approuvées à **l'unanimité des membres** présents ou représentés.

9 - Questions diverses

Monsieur le président du conseil et madame la directrice de l'INSPE informent les membres du conseil que les élus du collège étudiants ont demandé l'inscription d'un point important relatif à l'état des lieux sur les conditions de travail et de vie des étudiants de l'INSPE. La parole est donnée à monsieur Paul MATHEY. Il expose qu'après avoir mené une enquête auprès d'étudiants issus de tous les sites, il est en mesure de présenter des difficultés quotidiennes et récurrentes auxquelles ils sont confrontés.

Au sujet de la restauration, il constate des défaillances dans les infrastructures lorsque les étudiants souhaitent prendre leur repas, soit en raison de la fermeture de restaurant ou de leur trop grand éloignement, soit en l'absence ou à l'insuffisance de mise à disposition de salles dédiées. Certains étudiants en raison de multiples facteurs sont contraints de ne pas se restaurer.

Il aborde ensuite les aspects matériels concernant la gestion des cours et des examens. Il constate le nombre insuffisant de salles en licence EFEC avec pour corollaire des emplois du temps régulièrement modifiés. Cela empêche les étudiants d'avoir une vision à long terme pour organiser leurs révisions et planifier les éléments de tous les aspects de leur vie étudiante et personnelle. Il souligne également des difficultés dans l'accès au service de santé universitaire. Et plus largement les étudiants ont des difficultés pour accéder au logement, pour se déplacer entre les sites, trouver des places de parking... Il est aussi complexe pour eux de concilier études et emploi. Il conclut en affirmant que toutes ces conditions ont un impact sur leur santé et leur bien-être au quotidien. Il souhaite solliciter l'ensemble des partenaires pour trouver des solutions sur les actions à mener pour lutter contre la précarité, les instabilités et inégalités.

Monsieur le président du conseil ouvre le débat en précisant que l'ordre du jour du prochain conseil de l'institut en présentiel intégrera l'enjeu majeur de la restauration. Il indique qu'il sera nécessaire de se mettre rapidement en relation avec le CROUS.

Madame la directrice prend la parole afin d'expliquer que l'amélioration de ces conditions est très lente. Cependant quelques avancées ont été obtenues et elle va poursuivre ses efforts afin d'obtenir des résultats plus satisfaisants. Madame Elsa LANG RIPERT mentionne que deux réunions ont déjà eu lieu en octobre 2024 et janvier 2025 en présence des responsables du CROUS, de l'université et des collectivités locales ainsi que les gestionnaires des sites. Elle informe qu'en raison de ses propres contraintes financières, le CROUS ne prendra pas en charge la gestion des restaurations de l'INSPE. Pour la restauration du site de Nevers, l'INSPE est parvenu à avoir une meilleure participation

financière du CROUS. Pour le site de Mâcon, l'aide à la restauration pour les étudiants en « zone blanche » pourrait être attribuée. Ils pourraient ainsi bénéficier de 20 à 40€ par mois pour les frais alimentaires. La zone blanche étant définie comme un lieu d'enseignement situé à plus de vingt minutes d'une restauration agréée. À Auxerre, le projet est en cours de discussion. Seuls les étudiants situés à Dijon ne peuvent pas bénéficier de cette mesure puisqu'ils n'entrent pas géographiquement dans le critère « des moins de vingt minutes ». Sur la question du remplacement des équipements de restauration, il est très difficile d'obtenir des financements. À propos du stationnement, madame Elsa LANG RIPERT évoque le projet en cours avec la ville de Dijon consistant à transformer les terrains de tennis en parking.

Madame Géraldine FARGES souhaite rappeler qu'elle est déjà intervenue, de façon infructueuse, pour demander des salles dédiées à la licence. Mais elle souhaite que soient relancées les discussions pour alléger les contraintes pesant sur l'INSPE. Et elle évoque une situation qui prend de l'ampleur cette année : un nombre important d'étudiants demandent des dispenses d'assiduité pour exercer leurs emplois étudiants, cette situation rendant incompatible le suivi efficient des cursus.

Madame Céline CARIMANTRAN tient à souligner que collectivement l'INSPE porte son attention sur deux points fondamentaux. D'une part, tout est mis en œuvre pour que le déplacement des cours soit signalé une ou deux semaines avant la date fixée. D'autre part, l'équipe veille à ce que tous les cours soient terminés avant de passer aux évaluations.

Monsieur Paul MATHEY précise que la période des partiels de la licence EFEC est très longue puisqu'elle s'étend sur deux mois et ce sont les délais entre la fin des cours et l'évaluation qui sont très variables. Les causes sont multifactorielles et il demande comment il serait possible d'améliorer ces conditions d'examen dans les emplois du temps.

Madame Céline CARIMANTRAN apporte une réponse sur le calendrier des épreuves MEEF. Celui-ci est connu dès le mois octobre et il prévoit la date précise de chaque épreuve. Elle indique aussi que l'INSPE est très attentif pour que les épreuves se déroulent en même temps pour les formations multi-sites.

Mme DEBRAY souhaite prendre la parole pour développer trois points. Elle demande un traitement égalitaire de la licence avec les autres formations afin que la licence EFEC puissent avoir à l'avenir des salles au sein de l'université spécifiquement attribuées à ses enseignements. Concernant la santé mentale étudiante, elle explique qu'il existe de réels besoins et elle demande qu'on améliore les accompagnements en ce domaine. Pour les examens de la licence EFEC, elle demande que soient apportées plus de précisions dans la rédaction des documents relatifs au calendrier des examens.

Madame Carine MICHEL souhaite souligner que les besoins fondamentaux des étudiants dans toutes leurs dimensions sont au cœur des préoccupations de la gouvernance. Ces thématiques rentrent dans le cadre de la mise en place actuelle du Schéma Directeur de la Vie des Etudiants (SDVE) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). L'ensemble des membres sont d'accord sur l'enjeu majeur que représente la santé mentale et madame la rectrice rappelle que les assises de la santé mentale se tiendront à terme.

Monsieur le président du conseil remercie l'ensemble de membres du conseil pour la qualité et la sérénité des échanges et il salue également l'engagement des étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 12h30.

Le président du conseil de l'institut

Thierry GOATER